

Image not found or type unknown



Malfaçon d une parti de la maison

Par **fabio15**, le **24/01/2011** à **15:01**

Bonjour,
Voici mon souci , j ai acheté une maison en janvier 2009 qui venait detre terminé en Aout 2008 , la construction total de la maison a etait faite par mon vendeur car il travail dans l batiment , le soucis et que a peine 2 ans apres tout le carrelage de la maison se decolle , j ai fait venir un artisan qui ma dit que le carrelage a ete mal posé , ma question est peut on ce retourné contre mon vendeur pour malfaçon ou autre pour qu il y est une prise en charge du carrelage ?car je trouve pas sa normal que tout le carrelage ce decolle a peine 2 ans apres
merci pour votre aide ou conseil